

diAir

Délégation interministérielle
À l'accueil et à l'intégration
des réfugiés



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Volont'ir

CONVENTION CADRE DU 26 OCTOBRE 2018

« Volont'ir »

Grand programme national de Service Civique
pour l'accueil et l'intégration des réfugiés



Entre :

- **Laurent NUNEZ**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur

Et

- **Gabriel ATTAL**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse

- **Alain REGNIER**, délégué interministériel pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAir)

Et

- **Yannick BLANC**, Haut-Commissaire à l'engagement civique et Président de l'Agence du Service Civique

En partenariat avec :

- **Sylvain MATHIEU**, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Et

- **Didier LESCHI**, Directeur Général de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Fédérations / associations / organismes :

- Adoma
- Agence de Service et de Paiement
- Agence Universitaire de la francophonie (AUF)
- AIME
- Animafac
- Aurore
- Coallia
- Concordia
- Croix Rouge française
- Entreprendre pour humaniser la dépendance
- France Horizon
- France Terre d'Asile
- Génériques
- Groupe SOS

- La cravate solidaire
- L'Institut de l'engagement
- Jesuit Refugee Service (JRS)
- Kodiko
- MEnS, pour « migrants dans l'enseignement supérieur »
- L'Ordre de Malte
- Solidarité laïque
- Union nationale des missions locales
- Unis-Cité
- UNICEF France

Collectivités territoriales :

- La ville de Bordeaux
- La ville de Dijon
- La ville de Nancy
- La ville de Paris
- La ville de Rouen
- La ville de Strasbourg
- Le Grand Cahors
- Le Grand Périgueux

Acteurs locaux :

- Association AIME, Bordeaux

Préambule

L'engagement de Service Civique dans le cadre du grand programme « Volont'R » pour les réfugiés offre la possibilité à tout jeune, réfugié ou non, entre 18 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de se mettre au service de l'intérêt général en réalisant une mission citoyenne de 6 à 12 mois auprès d'un organisme agréé. Compte tenu de la sensibilité des missions et du public, seuls les volontaires majeurs seront éligibles dans le cadre du grand programme Volont'R.

Avec pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, le Service Civique permet de faire l'expérience des valeurs de la République d'une manière active et concrète. Lorsqu'ils s'engagent en Service Civique, les jeunes volontaires se rendent utiles à la société tout en enrichissant leur propre expérience et en contribuant à enrichir celle des organismes d'accueil. Effectuer un Service Civique permet notamment de découvrir d'autres univers, de gagner confiance en soi, de développer de nouvelles compétences, de changer le regard porté sur son parcours, sur la société et le rôle qu'on peut y jouer.

Article 1. Objet de la convention

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, le grand programme « Volont'R » répond à la nécessité de créer davantage de lien social entre les réfugiés et la société française. Pour les réfugiés, recréer du lien social permet de mettre fin à la perte de confiance en soi issue du traumatisme de l'exil, favorise la restauration identitaire, la reconstruction d'un projet de vie et permet une meilleure connaissance de la France, de ses valeurs et de ses pratiques.

Pour les volontaires, l'engagement auprès de réfugiés leur permet de mieux connaître ce public et de changer leur regard sur l'exil.

Article 2. Objectifs du Grand Programme Volont'R

Le grand programme Volont'R vise à mobiliser 5000 jeunes en service civique pour des missions en faveur des réfugiés entre 2019 et 2022. En fonction de chaque évaluation annuelle, des objectifs précis seront déterminés.

Pour la période 2018-2019, l'objectif est de 2 000 jeunes volontaires en missions de Service Civique pour participer à l'accueil et à l'intégration des réfugiés. Dès le second semestre 2018 et pour la période 2018-2019 le grand programme vise à recruter 1 500 jeunes pour des missions d'accompagnement des réfugiés et prévoit en 2019 de recruter 500 réfugiés pour des missions de Service Civique avec un accompagnement renforcé.

Il s'agit de déployer des missions de Service Civique pour :

- Les jeunes volontaires en Service Civique entre 18 et 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) qui souhaitent s'engager, de façon complémentaire aux engagements des bénévoles et des professionnels, pour accueillir et accompagner les réfugiés au quotidien ;
- Les réfugiés entre 18 et 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) afin de leur permettre une immersion dans la société française au service de l'intérêt général avec un apprentissage du français. Sont désignés dans la présente convention-cadre par commodité par le terme de « réfugiés », les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Article 3. Eligibilité du public réfugié au Service Civique

Les réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont éligibles au Service Civique sans condition de durée préalable de séjour en France (article L. 120-4 3° du code du service national).

Le récépissé de reconnaissance d'une protection internationale délivrée par Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) permet d'accéder au Service Civique au même titre que les titres de séjour délivrés suite à l'obtention de ce statut (carte de résident de plein droit réfugié, titre de séjour vie privée et familiale pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire).

Article 4. Les missions exercées par les volontaires

Les volontaires exercent des missions :

- D'accueil de réfugiés avec des activités d'ouverture culturelle, de découverte du territoire, de rencontres interculturelles, etc. ;
- D'accompagnement des réfugiés dans les démarches administratives, d'apprentissage du français, etc.¹

Les volontaires-réfugiés mènent des missions d'intérêt général créatrices de lien social et facteur d'intégration dans la société française. Parmi les neuf grandes thématiques de missions reconnues prioritaires pour la Nation, les volontaires-réfugiés exercent prioritairement des missions de culture et de loisirs, d'éducation pour tous, d'environnement, de mémoire et de citoyenneté, de solidarité, de sport et ce afin de faciliter leur émancipation et leur inclusion dans la société française. Les missions sont aussi l'opportunité pour les réfugiés de valoriser leurs compétences, notamment linguistiques.

Le programme de Service Civique pour les réfugiés leur permet de pratiquer la langue française dans un cadre actif et de percevoir une indemnisation. Le Service Civique hebdomadaire des volontaires-réfugiés est adapté afin de comprendre un temps de mission de 24 heures minimum, et un temps d'apprentissage du français langue étrangère. S'il n'y a pas de niveau de formation ou de qualification requis, les personnes devront avoir atteint un niveau linguistique proche de celui du niveau A1 du Cadre européen de référence pour les langues (CECRL) pour mener une mission de Service Civique.

Article 5. Les engagements des parties prenantes du grand programme

Le programme associe toutes les parties prenantes qui décident d'agir ensemble, de manière concertée et dans la durée pour accueillir et accompagner les réfugiés, notamment les collectivités territoriales. Les différentes parties prenantes peuvent recruter des volontaires dans le cadre de ce grand programme, s'engager dans la coordination, l'animation ou le déploiement du programme.

De nouveaux partenaires pourront entrer dans le grand programme en présentant leur demande auprès de la DiAir au-delà de la signature de la présente convention.

¹ Annexe : fiche mission

La DiAir assure le portage de Volont'R par :

- la coordination nationale du grand programme ;
- l'élaboration, en lien étroit avec l'Agence du Service Civique, les organismes d'accueil du grand programme, et en accord avec le comité de pilotage national du programme, des outils de formation à destination des volontaires afin de les sensibiliser aux spécificités des missions et au public des réfugiés ;
- d'organiser, avec l'OFII, l'ASC, les partenaires et les organismes d'accueil, un événement visant à permettre la visibilité du grand programme via la mobilisation des volontaires, des réfugiés et des organismes d'accueil.

L'Agence du Service Civique apporte tout son soutien à ce grand programme par :

- la promotion de Volont'R ;
- la mobilisation des structures d'accueil pour recruter des volontaires sur le grand programme, créer des ponts entre les structures d'accueil sur cette thématique par l'organisation de formations, avec l'aide de la DiAir ;
- la validation et l'agrément des missions proposées par les organismes d'accueil.

L'OFII apporte toute son expertise en proposant notamment :

- un repérage par département des personnes potentiellement concernées. Les membres du comité de pilotage peuvent lui signaler les personnes susceptibles de s'inscrire au programme Volont'R ;
- la participation à l'organisation de réunions d'information sur le Service Civique des réfugiés en partenariat avec les organismes d'accueil ;
- le préfet du département – en lien avec la Direction territoriale de l'OFII concernée – veille à ce que l'information concernant l'offre de formation soit faite aux réfugiés susceptibles d'être intéressés et en fonction des places disponibles ;
- l'organisation des entretiens individuels et le recueil des informations sur les motivations et les souhaits du candidat.

Les structures d'accueil signataires, en lien étroit avec les DR-D-JSCS sur les territoires, sont en charge :

- du recrutement des volontaires sur leurs propres agréments ;
- de l'animation au niveau territorial, des formations civiques et citoyennes et des sessions d'accompagnement au projet d'avenir ;
- de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'expériences.

Unis-Cité, association pionnière et experte du Service Civique, est en charge de :

- proposer un contenu et des outils de communication à l'attention des jeunes, des organismes d'accueil et des prescripteurs jeunesse ;
- proposer des outils d'information et de formation des jeunes, des structures, et des prescripteurs jeunesse ;
- animer, au plan national et au plan local, les échanges, notamment de bonnes pratiques, entre les acteurs nationaux et locaux impliqués dans le programme ;
- l'association pourra par ailleurs accueillir elle-même des jeunes réfugiés dans ses divers programmes.

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) assure :

- la communication auprès des réfugiés sur la possibilité de réaliser une mission de Service Civique lors d'entretiens individuels ou collectifs ;
- l'orientation des jeunes vers les missions de Service Civique proposées par les partenaires de leur territoire ;
- l'accompagnement des réfugiés réalisant un Service Civique dans le cadre du projet d'avenir ;
- le développement dans le cadre des plateformes d'intermédiation qu'elles portent des missions adaptées à l'accueil des jeunes réfugiés.

Article 6. Gouvernance et pilotage du projet

Au niveau national, un comité de pilotage, animé par la DiAir, réunit l'Agence du Service Civique et les organismes signataires de la convention-cadre, notamment les collectivités territoriales engagées. Le comité de pilotage assure le suivi des recrutements dans le cadre du « grand programme réfugiés », fait connaître les besoins quant au déploiement du grand programme, relève les éventuelles difficultés rencontrées, permet le partage de bonnes pratiques et assure la transversalité et la cohérence du grand programme.

Des groupes de travail spécifiques constitués afin de proposer des réponses opérationnelles aux éventuelles difficultés rencontrées lors du déploiement du grand programme. Chaque groupe de travail a un chef de file associatif ou institutionnel. Les différentes thématiques pour l'année 2018-2019 de lancement sont :

- L'évaluation d'impact de « Volont'R » ;
- La formation des volontaires aux questions migratoires ;
- Le « sourcing » des jeunes réfugiés ;
- L'accompagnement au projet d'avenir et à l'après-Service Civique des jeunes réfugiés.

Les années suivantes, les groupes de travail seront formés en fonction des besoins identifiés.

Les étapes du déploiement du grand programme figurent en annexe.

Au niveau territorial, la coordination du grand programme est assurée par le Préfet de région qui promeut le grand programme, affecte les moyens et assure les liens et transmissions nécessaires avec le comité de pilotage national.

Article 7. L'évaluation

Le grand programme fait l'objet d'un bilan d'activité annuel. Les organismes d'accueil des volontaires en Service Civique du grand programme transmettront à la DiAir toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan d'activité standardisé.

L'application ELISA – Extranet Local pour l'Indemnisation et le Suivi des Accueils des volontaires en Service Civique – permet dès septembre 2018 de comptabiliser le nombre de volontaires ayant effectué une mission pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Article 8. L'engagement des parties prenantes

Les parties prenantes s'accordent sur la finalité, les objectifs et les principes communs du programme en signant la présente convention-cadre d'engagement du « grand programme national pour les réfugiés », « Volont'R ».

Le cadre d'engagement des parties prenantes concerne la période de montée en charge de la première année. Les modalités du déploiement du programme à plus long terme seront élaborées à la lumière des expériences des différentes parties prenantes au cours de la première année et précisées chaque année.

A Paris, le

Laurent Nunez



Secrétaire d'Etat auprès
du ministre de l'Intérieur

Gabriel Attal



Secrétaire d'Etat auprès
du ministre de l'Education nationale
et de la Jeunesse

Alain Régnier



Délégué Interministériel pour
l'accueil et l'intégration des réfugiés

Yannick Blanc



Président de l'agence
du Service Civique

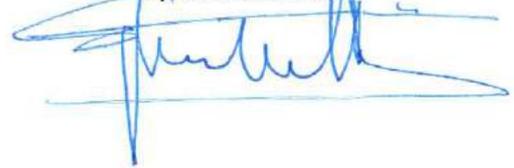
En partenariat avec :

Didier Leschi



Directeur général de l'Office Français
de l'Immigration et de l'Intégration

Sylvain Mathieu



Délégué interministériel pour
l'hébergement et l'accès au logement
des personnes sans abri ou mal logées

Les partenaires de Volont'R

Isabelle Rigoni



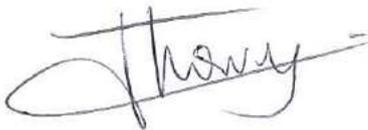
Administratrice de l'Accueil et
Insertion des Migrants et des Exilés à
l'Université (AIME)

Jean-Paul Clément



Directeur général d'Adoma

Claire Thoury



Déléguée générale d'Animafac

Cathy Le Goff



Administratrice d'Etudiants et
Développement

Pierre Henry

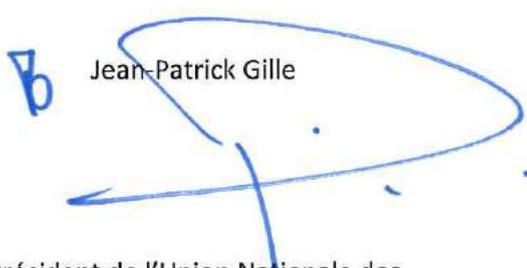


Directeur général de France terre
d'asile

Claire de Mazancourt



Directrice Générale
de l'Institut de l'Engagement



Jean-Patrick Gille

Président de l'Union Nationale des
Missions Locales

Marie Trelu Kane



Présidente d'Unis-Cité

ANNEXE

1. Les étapes du déploiement du programme

- Etape 1 : Engagements officiels préalables au lancement
 - Définition des missions possibles et modification éventuelle des agréments des organismes d'accueil ;
 - Mobilisation d'autres organismes d'accueil potentiels ;
 - Constitution du comité de pilotage national.

- Etape 2 : L'étape de préfiguration
 - Travail conjoint avec les organismes d'accueil concernés et les prescripteurs concernant le Service Civique des réfugiés lors de l'année de lancement ;
 - Elaboration des outils de formation les structures ayant déjà une expérience de mobilisation des jeunes en Service Civique auprès des réfugiés et d'accompagnement des réfugiés.

- Etape 3 : Lancement officiel du programme « Volont'R » en octobre 2018
 - Organisation d'un évènement officiel avec les parties prenantes du « grand programme réfugiés » ;
 - Signature de la convention-cadre du « grand programme réfugiés » ;
 - Début des recrutements de volontaires pour des missions de Service Civique auprès des réfugiés ;
 - Définition des outils d'évaluation du « grand programme réfugiés ».

- Etape 4 : Lancement du Service Civique des jeunes réfugiés en janvier 2019
 - Lancement d'un appel à projet national fin 2018 pour le recrutement de réfugiés en Service Civique avec un accompagnement adapté et un objectif cible de 500 réfugiés en 2019 ;
 - Début des recrutements de jeunes réfugiés pour des missions de Service Civique ;
 - Elaboration d'un guide de bonnes pratiques et de ressources à destination des organismes souhaitant recruter des réfugiés.

- Etape 5 : Evaluation et valorisation du programme
 - Elaboration du rapport d'activité du grand programme ;
 - Organisation d'un évènement annuel mobilisant les différentes parties prenantes et visant à valoriser leur engagement.

2. Fiches missions

La mission du volontaire consistera à participer à l'animation collective d'un centre d'accueil ou d'hébergement temporaire et de contribuer au bien-être des personnes accueillies dans le centre et à leur meilleure intégration dans leur environnement. Les volontaires contribueront à ouvrir les réfugiés sur leur environnement par des sorties ou des activités en identifiant les structures associatives locales (apprentissage du français, actions de solidarité, etc.), les services publics (mairies, bibliothèques, piscines, équipements sportifs, etc.) et les autres acteurs potentiels (cinémas, etc.).

1. Ouverture culturelle

- Participer à l'animation des ateliers sociolinguistiques ;
- Accompagner des groupes lors d'actions culturelles, lecture, etc. ;
- Mettre en place des activités créatives selon les appétences (musique, théâtre, danse, arts plastiques, etc) ;
- Projection d'un film suivie d'un débat ;
- Accompagner les publics dans l'utilisation des bibliothèques.

2. Activités sportives

- L'animation d'un projet sportif.

3. Accompagnement aux démarches administratives

- Être à l'écoute des résidents, les aider à exprimer leurs besoins, les inciter à participer aux activités proposées, mais aussi, une fois le lien de confiance construit, proposer un accompagnement physique des personnes dans leurs démarches administratives, les informer sur leurs droits, faciliter l'ouverture d'un compte bancaire, etc. ;
- Proposer des temps d'information collective aux résidents en fonction des besoins identifiés sur des thèmes comme la santé, la vie quotidienne, etc.

4. Contribuer à la vie sociale du centre d'hébergement

- Participer à l'organisation d'animations festives (galette des rois, carnaval, fête des voisins...)
;
- Organiser des animations ou des ateliers (jardinage, couture, cuisine, jeux de société, peinture).

5. Ouverture sur son environnement

- Contribuer à créer une dynamique de vie collective pour ouvrir les résidents sur leur environnement extérieur ;
- Accompagner les enfants au centre de loisirs et à d'autres structures d'accueil (espace jeunes, clubs, bibliothèques...);
- Participer à la mise en place d'activités spécifiques durant les vacances scolaires (sorties familiales, nature, culturelles) ;
- Faire le lien entre les familles et le centre de loisirs pour préparer les familles aux consignes particulières lors des différentes sorties proposées à leurs enfants, préparation des affaires à prendre.

6. Contribuer à réduire la fracture numérique

- Former les personnes à l'utilisation d'outils bureautiques (éditeurs de texte, tableaux, etc.), de logiciels gratuits, et à "surfer" sur Internet, notamment pour des démarches administrative dématérialisées (Sécurité Sociale, Caisses d'allocation familiale, etc.).